

**RAPPORT N° 33/10.15**

**RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ N° 33/9.15**

**RÉPONSE À LA MOTION HELDER DE PINHO «REQUÉRANTS DE TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE»**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission de sept membres, chargée de se prononcer sur la réponse de la Municipalité à la motion citée en titre, s'est réunie le jeudi 10 septembre 2015 à l'Hôtel-de-Ville, en la salle des Pas Perdus. Composée de Mesdames et Messieurs Rémy DELALANDE (excusé, retenu dans les bouchons), Tarcisio GAZZINI, Baptiste MÜLLER, Anne ROULET, Sylviane TRUDU (excusée pour le début de la séance), Rita WYSS et du soussigné Pierre Marc BURNAND, président-rapporteur, elle a été reçue par Messieurs Daniel BUACHE, municipal en charge du dicastère *Sécurité publique, population et systèmes d'information*, Marc-André GREMION, chef de service au dicastère *Patrimoine*, Philippe NATANSON, responsable de la conciergerie au dicastère *Patrimoine*, Eric HOSTETTLER, responsable de la Voirie au dicastère *Infrastructures, énergies et espaces publics*, Stanley MATHEY, chef de l'office des Espaces publics au dicastère *Infrastructures, énergies et espaces publics*, et Björn PENELLE, responsable du secteur Ouest à l'EVAM (*Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants*).

Après un rappel des objectifs de la motion par le Municipal, les cadres de la Commune engagés dans la phase de tests ont fait part de leurs expériences et partagé leurs réflexions. La commission a ensuite délibéré et s'est rapidement mise d'accord pour appuyer les conclusions proposées par la Municipalité, à un détail technique près.

## **1. QUELQUES BREFS RAPPELS**

La motion Helder De Pinho «Requérants de travaux d'utilité publique» a été déposée et développée le 12 décembre 2012. Constatant que les requérants d'asile sont le plus souvent en situation de désœuvrement et se fondant sur l'exemple de communes qui se sont assurées, à la satisfaction générale, la collaboration de requérants volontaires – donc motivés et disponibles – pour effectuer certaines tâches d'utilité publique, elle demandait à la Municipalité d'étudier la possibilité de proposer des TUP (travaux d'utilité publique) en collaboration avec l'EVAM.

La Municipalité s'est déterminée le 17 avril 2013 en ne s'opposant pas à la prise en considération. Lors de la même séance, le Conseil communal a décidé de renvoyer l'étude de cette motion à une commission. Cette commission a conclu à la prise en considération de la motion, en encourageant la Municipalité à effectuer quelques essais grandeur nature avant de répondre sur le fond. Le Conseil communal a approuvé ces conclusions et ce vœu dans sa séance du 6 novembre 2013, raison pour laquelle la Municipalité ne répond qu'en 2015 à la motion, après une phase de tests d'une année.

## 2. LE CONTEXTE GÉNÉRAL

Comme le signalait la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion, la problématique de l'asile est du ressort de la Confédération et, subsidiairement, du Canton. Mais si la Commune n'a aucune compétence décisionnelle dans ce dossier, cela ne permet pas d'ignorer la présence sur territoire morgien et dans les environs de nombreux migrants, aux statuts divers, plus ou moins précaires. Si on ne peut rien pour eux quant aux décisions concernant leur parcours et leur avenir, on peut en revanche apporter une minuscule contribution pour les aider à mieux supporter leur séjour provisoire dans nos contrées, voire à en tirer un bénéfice. C'est une goutte d'eau dans l'océan dont on ne peut pas faire l'économie.

## 3. LES PROGRAMMES D'OCCUPATION ET LES TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE

Les programmes d'occupation, et en particulier les travaux d'utilité publique, sont définis dans un règlement (joint au rapport de la Municipalité). Chaque engagement fait l'objet d'une convention avec, en annexe, une fiche de programme. Tous ces éléments sont décrits en détail dans le rapport de la Municipalité et il n'y a pas lieu de les reprendre ici. On relèvera simplement les principes suivants :

- les programmes d'occupation permettent aux participants d'acquérir des connaissances et de les pratiquer en vue d'une recherche d'emploi et/ou d'un retour au pays;
- ils visent à lutter contre les effets négatifs du désœuvrement et à améliorer l'image des demandeurs d'asile auprès de la population;
- ils sont ouverts aux requérants d'asile en procédure (permis N), aux personnes admises à titre provisoire (permis F) et, sous certaines conditions, aux réfugiés statutaires (permis B et C) assistés par le CSIR (*Centre social d'intégration des réfugiés*), ainsi qu'aux requérants d'asile déboutés et à l'aide d'urgence, assistés par l'EVAM, présents en Suisse depuis plus de trois ans ou logés en abri PC;
- ils sont tous limités à une moyenne de vingt heures d'activité par semaine, en général sur une durée de trois mois mais pour une année au maximum, et sont rémunérés sous forme d'une indemnité (et non d'un salaire) de CHF 300.00 par mois, qui s'ajoute à l'assistance;
- ils offrent aux requérants volontaires la possibilité d'effectuer des tâches utiles à la communauté, sans entrer en concurrence avec l'économie privée et sans but lucratif.

Bien que la Police soit vraisemblablement le secteur le moins directement concerné par les programmes d'occupation, le répondant de la Municipalité auprès de l'EVAM pour la mise en œuvre de ces travaux d'utilité publique est M. Daniel BUACHE, parce que déjà en contact avec l'EVAM pour le sleep-in du Tulipier.

## 4. LES TESTS

La Municipalité a effectué trois tests «grandeur nature», en étroite collaboration avec l'EVAM et avec des requérants de l'abri de Préverenges :

- *dicastère des Infrastructures, énergies et espaces publics*, aux *Espaces publics* : un requérant dès le 7 avril 2014, qui est resté environ une année («rapidement intégré, ponctuel, fiable, de bon commandement»); il a été remplacé au début de l'été par un nouveau requérant qui a «bien démarré»;
- *dicastère des Infrastructures, énergies et espaces publics*, à la *Voirie* : un requérant dès le 7 avril 2014; trois requérants se sont succédés (originaires d'Erythrée, du Togo et du Niger) et tout s'est chaque fois «très bien passé»;

- *dicastère du Patrimoine*, à la *Conciergerie* : trois requérants («un excellent et deux très bons») du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2015 (renouvelable) engagés sur trois sites (Beausobre, Gracieuse, Petit-Dézaley) avec un tournus prévu tous les deux mois; la collaboration est «parfaite».

Les deux rescapés de la première commission (Mme Rita WYSS et le soussigné) se plaisent à souligner que ces trois tests correspondent exactement au souhait de la commission, qui préconisait des essais simples, modestes, pragmatiques, naturels, avec des effectifs restreints, n'impliquant pas des études préalables à n'en plus finir visant à réinventer l'eau chaude, ne nécessitant pas la mise sur pied de structures compliquées et incontrôlables, n'entraînant pas pour les employés communaux un surcroît de travail, ou alors une augmentation ponctuelle à l'arrivée du requérant, compensée ensuite par la force de travail supplémentaire.

Globalement, ces trois essais se révèlent «totalement positifs et concluants». Ils appellent les commentaires suivants :

- l'expérience humaine est enrichissante; les requérants sont intégrés dans les équipes (en particulier, ils ont le même habillement) et les relations sont bonnes entre les collaborateurs réguliers et les requérants; pour les collaborateurs réguliers, c'est l'opportunité de «casser des préjugés», de s'ouvrir à d'autres cultures, de partager d'autres problèmes; pour les requérants, c'est l'occasion de se sentir utiles et valorisés, c'est la découverte de nouvelles valeurs (ponctualité, rigueur dans le travail, respect des règles), c'est une étape vers une prise d'emploi réaliste et/ou une expérience utile pour le retour au pays;
- un changement «impressionnant» a été constaté chez les collaborateurs réguliers entre l'attitude du début (sur la défensive, faite de défiance, voire d'une certaine résistance) et l'attitude après quelques mois d'expérience : «la proximité induit un grand climat de confiance et d'ouverture»;
- pour les requérants qui le souhaitent, c'est une bonne alternative au désœuvrement, à l'errance et à la tentation de s'adonner à la petite criminalité;
- seuls des requérants volontaires étant proposés pour les travaux d'utilité publique, on a a priori de bonnes chances que la collaboration se passe sans problèmes, d'autant plus qu'ils sont choisis en fonction de leurs compétences et de leurs souhaits;
- si toutefois ça se passe mal, l'EVAM réagit très vite en changeant le requérant (le cas s'est produit une fois), ce qui est une garantie quasi absolue de collaborations réussies;
- les postes d'occupation sont par définition précaires et il y aura toujours une épée de Damoclès sur les requérants qui peuvent quitter leur place du jour au lendemain (en raison d'un renvoi ou d'un engagement ailleurs);
- au surplus et par principe, l'EVAM ne laisse pas des «stagiaires» plus d'une année à la même place.

## 5. LA POURSUITE DE L'EXPÉRIENCE

La Municipalité est acquise à la poursuite de l'expérience, voire à son extension si des possibilités réalistes se présentent.

La commission, à l'unanimité, considère que l'expérience est enrichissante et qu'elle doit être poursuivie. Elle est favorable à une extension modérée, à un rythme raisonnable, dans la mesure des possibilités et plutôt par ouverture dans d'autres dicastères. Cette position fait l'objet d'un vœu.

## 6. LES COÛTS

La convention cadre passée entre la Municipalité et l'EVAM prévoit une participation forfaitaire de CHF 300.00 par mois et par requérant (correspondant à l'indemnité), auxquels il faut ajouter d'éventuels frais d'équipement et de formation sommaire, soit CHF 3'600.00 par année et par poste (occupé par un requérant ou par plusieurs requérants se succédant).

Dans la situation actuelle (un poste à la voirie, un poste aux espaces verts, trois postes à la conciergerie), cela représente une dépense annuelle d'environ CHF 18'000.00.

L'incidence financière est donc modeste en regard des bénéfices humains déjà décrits.

Cette somme devrait être intégrée au budget des services concernés dès 2016 (et non au-delà du budget 2016 comme indiqué dans le rapport de la Municipalité).

## 7. CONCLUSION

Considérant la totale réussite des expériences réalisées, le préavis favorable de la Municipalité et l'incidence mineure sur les finances communales, la commission, à l'unanimité, est favorable à la poursuite de la collaboration avec l'EVAM pour l'organisation de programmes d'utilité publique au sein des services communaux. Au surplus elle émet le vœu suivant :

Vœu : Que, si la Municipalité envisage une éventuelle extension des programmes d'occupation, elle la réalise de manière raisonnable, en fonction des besoins et, si c'est possible, en explorant et privilégiant de nouvelles opportunités dans des services non encore impliqués.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'accepter que les frais en relation avec les programmes d'occupation soient portés dans les comptes dès le budget 2016;
2. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion Helder De Pinho «Requérants de travaux d'utilité publique».

Pour la commission :

Pierre Marc Burnand, président-rapporteur

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 7 octobre 2015.**